

La conception J+S

Autor(en): **Weiss, Wolfgang**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **37 (1980)**

Heft 10: **Présentation de la nouvelle structure J + S**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-997283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

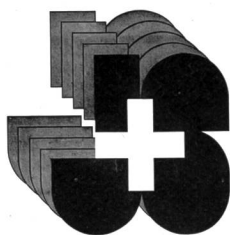
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La conception J + S

Wolfgang Weiss



Dans cet article, l'auteur exprime son opinion personnelle. Les citations se distinguent par une écriture plus serrée ou italique.

La conception J+S, éditée par l'Ecole de sport de Macolin et les services cantonaux J+S, a été approuvée par la Commission fédérale de gymnastique et de sport en juin 1980.

La conception J + S

- 1. J+S est un instrument de la Confédération et des cantons visant à promouvoir l'activité sportive exercée par les jeunes de 14 à 20 ans dans les clubs de sport, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements.*
- 2. J+S désire contribuer à éveiller, chez le plus grand nombre possible de jeunes, l'envie de faire du sport, à leur donner une bonne formation dans les disciplines de leur choix et à en faire des sportifs autonomes capables d'intégrer le sport dans leur vie courante. Il entend, par là, développer le sport de masse.*
- 3. J+S dépend étroitement de l'esprit d'initiative et de la qualité de ses moniteurs; il s'efforce de les former essentiellement en fonction de leur activité en faveur des jeunes et leur apporte à cet effet une aide maximale.*
- 4. J+S nécessite la recherche permanente d'une bonne collaboration entre la Confédération, cantons, associations et école; il veut offrir à tous les intéressés la possibilité de contribuer, dans la mesure du possible, à son propre développement.*
- 5. J+S veut maintenir un juste équilibre entre la stabilité et le renouvellement, entre les moyens engagés et le rendement, et rester ouvert à toute forme raisonnable de développement.*



Ces cinq principes sont commentés par la suite et complétés par certains fondements, analyses et objectifs de J+S. Dans cet article, vous ne trouverez que des extraits de ce document qui sera distribué à tous les experts J+S dans le courant de cet automne. Si d'autres personnes s'intéressent à cette conception, ils peuvent s'adresser à l'Ecole de sport de Macolin ou aux services cantonaux J+S.



Le point de départ

L'idée d'une conception J+S est née dans les premières discussions engagées au sujet du développement de J+S.

Les interlocuteurs posaient toujours la même question: que voulez-vous au juste?

Les bases légales et toutes les directives nécessaires étaient mises au point. Nous connaissons nos devoirs, nous savions aussi ce que nous voulions, mais ces idées n'étaient fixées nulle part par écrit.

Ainsi naquit l'idée d'élaborer une conception J+S pour obtenir une certaine transparence avec tous les avantages et inconvénients que cela comporte.

Qu'est-ce qu'une conception?

Par conception, j'entends une déclaration qui précise le chemin prévu pour réaliser les intentions exprimées, mais qui laisse tout de même une grande liberté d'action.

On pourrait parler également de buts ou d'objectifs. Mais pour moi, un but est un point final, car une fois atteint, il n'y a plus d'activité.

Or, les «buts» fixés dans la conception J+S sont certes poursuivis, mais ils ne peuvent pas être réellement atteints.

L'être humain est plein d'idées qui influencent sa façon d'agir, parfois même inconsciemment. Ce n'est que lorsque j'apprends que mon interlocuteur pense différemment que je me vois contraint à exprimer ma «conception», mes motifs et mes intentions pour découvrir nos points communs.

Une conception n'est donc pas seulement faite pour être approuvée. Elle peut également appeler sur le plan une opposition et porter ainsi à des critiques et discussions constructives.

Les consultations

Si on compte tous les projets, on peut dire que ce document a traversé une dizaine d'étapes et il n'y a que quelques phrases qui ont résisté jusqu'au bout.

La conception constitue avant tout une base de travail pour les dirigeants responsables de J+S; les collaborateurs de l'École de sport et des services cantonaux J+S, les délégués des fédérations, les membres des commissions de branche sportive et les experts J+S.

Les discussions déclenchées au cours des différentes procédures de consultation ont exercé une grande influence qui fut peut-être plus importante que l'approbation presque assurée de la version définitive.

Environ 1000 réponses nous sont parvenues lorsque les organisations et autorités intéressées ont été consultées en automne 1979 (env. 30 pour cent).

Deux tiers ont accepté le projet sans commentaire. Un tiers a donné son accord de principe accompagné de différentes remarques et 2 pour cent environ se sont prononcés contre cette conception.

Il n'a pas été facile d'évaluer les nombreuses suggestions et critiques, surtout lorsqu'elles étaient diamétralement opposées bien que concernant le même sujet:

- ...être encore plus restrictif
- ...à supprimer
- ...utopique
- ...dangereux

Ces réponses, choisies au hasard, ont été données au sujet de la «participation des adolescents aux décisions» (ce thème est repris dans le chapitre consacré aux rapports entre le moniteur et les adolescents à la page 237).

Ce bref aperçu montre clairement que cette conception ne peut satisfaire tout le monde, et qu'il est impossible de porter les nombreux avis exprimés sur un dénominateur commun.

Les remarques faites ont été analysées et prises en considération dans la dernière version de la conception.

Je tiens à remercier tous ceux qui se sont donné la peine d'exprimer leur avis oralement ou par écrit. Leur aide a été fort précieuse, indépendamment du fait que leur opinion se soit concrétisée dans le texte ou qu'elle ait permis de défendre une certaine version.

Contenu de la conception

Tous les thèmes contenus dans les cinq principes de la conception sont repris dans le commentaire.

Vu qu'il est impossible de présenter le texte intégral, je vous donne le sommaire de ce document, en indiquant d'un astérisque les thèmes que je traiterai plus à fond parce qu'ils ont soulevé des discussions ou parce que je les juge importants pour comprendre le contexte global.

Sommaire de la conception J + S

1. Bases «structurelles»

1.1 Bases légales

La mission de J+S fixée dans la loi fédérale

1.2 L'âge J+S

La situation actuelle (tous les avantages et inconvénients d'une diminution de l'âge J+S doivent encore être discutés)

1.3 Les piliers de J+S*

J+S et les institutions sportives

1.4 Direction de J+S

Les responsabilités des dirigeants et la collaboration

1.5 Financement de J+S

Les dépenses dans l'optique de la santé publique

1.6 Information

Les moyens didactiques et les relations publiques

1.7 Surveillance et développement*

Les objectifs du développement et la constante évolution

2. Bases pédagogiques

2.1 Le sport dans notre société

Le sport comme mouvement «libre» de notre société

2.2 Le sport dans les loisirs*

Le sport comme activité de loisir exige d'autres structures que celles données à l'éducation physique obligatoire

2.3 Le sport de masse*

J+S contribue à la vulgarisation du sport

2.4 Définition du terme «sport» tel qu'il est employé dans J+S*

L'essai d'une description

2.5 L'activité sportive exercée dans le cadre de J+S*

L'essai de fixer les limites

2.6 Les disciplines sportives

La structuration de J+S sur la base des sports pratiqués aujourd'hui

2.7 Amélioration de la capacité générale de performance

L'insertion de ce but central dans le programme de J+S

2.8 Le sport à l'âge de l'adolescence

L'explication que tout doit être adapté aux besoins des jeunes

2.9 Encadrement des jeunes*

Les tâches du moniteur

2.10 L'éducation sportive*

Le chapitre principal

2.11 L'éducation par le sport*

Un aperçu de ce thème délicat

2.12 Conception des programmes

Des informations sur la structure des cours de branche sportive

3. Les moniteurs J+S

3.1 Origine des moniteurs

Le développement basé sur ce qui existe

3.2 Formation des moniteurs

Des informations sur l'existence de «moniteurs amateurs»

3.3 Exigences

Chercher la juste mesure

3.4 Objectifs de la formation*

L'essai d'une description

3.5 Méthodes d'enseignement*

S'orienter sur la pratique

3.6 Formation des enseignants de moniteurs («formateurs»)*

L'importance de cette formation

3.7 Les institutions chargées de la formation

L'importance de la coordination et de la collaboration

3.8 Conseils donnés aux moniteurs

L'encadrement vu comme formation continue

Les chiffres que vous trouverez entre parenthèses à la fin des citations correspondent au chapitre dans le texte original.

Surveillance et développement de J + S

Le thème du développement est également traité dans la conception de J+S:

La structure de J+S doit être apte à assimiler des impulsions nouvelles et à corriger les erreurs qui surgissent.

Pour accomplir la mission que lui a confiée la loi, J+S se fixe les objectifs suivants, dans le sens de son développement:

- un engagement du plus grand nombre possible de jeunes pour le sport
- une qualité optimale de la formation des moniteurs et des jeunes
- une simplicité maximale des travaux administratifs incombant aux moniteurs.

J+S veut pouvoir se développer en harmonie avec l'évolution de la jeunesse. (1.7)

Les premiers projets contenaient également un chapitre consacré aux dangers à éviter. Je veux vous le présenter, car il montre les corrections qu'on a dû faire et le rôle que jouait la conception dans ce contexte.

Le soutien apporté à J+S par l'Etat comporte plusieurs dangers:

- Le danger d'une «aliénation» due à des objectifs précis sur le plan de la performance et, ainsi, une orientation trop axée sur les «produits» (p. ex. des examens), au détriment de l'action vivante, ludique et de l'aspect «plaisir» de la pratique sportive.

L'idée de l'examen de branche sportive était initialement de fixer un but d'enseignement judicieux et de permettre de contrôler la matière apprise. Mais en rendant cet examen obligatoire, on provoqua «l'aliénation», car il dut souvent être organisé sans s'intégrer judicieusement dans le programme. Beaucoup d'adolescents ne voyaient dans J+S que cet examen et de nombreux moniteurs ne reconnaissaient plus les véritables objectifs de la formation J+S. La structure J+S de 1981 apporte la correction nécessaire en plaçant de nouveau les buts d'enseignement au centre de la formation et en laissant la possibilité d'organiser les examens, déclarés facultatifs, lorsqu'ils sont utiles.

- Le danger d'une «commercialisation», l'activité des moniteurs et des participants étant par trop motivée en fonction de l'aide financière.

Cette tendance néfaste ne peut guère être corrigée au niveau de la structure. Tout dépend du comportement des moniteurs. J+S devra constamment se battre pour ne pas devenir aux yeux de l'opinion publique la vache qu'on peut traire à volonté. Les efforts entrepris pour améliorer la formation des moniteurs et des cadres supérieurs devraient aider à conserver la bonne réputation.

- Le danger d'une «bureaucratization», par l'établissement et l'importance exagérée de valeurs et de critères qui, certes, constituent de bons moyens de contrôle, mais qui font obstacle à une conception judicieuse de l'activité sportive.

La forme actuelle de la planification du cours est un des meilleurs exemples de ce danger, vu qu'elle est devenue un simple alibi dans maintes branches sportives. La nouvelle forme, prévoyant d'indiquer le but et l'idée directrice du programme, devrait permettre de retrouver le bon chemin.

Ces «avertissements» ont finalement été biffés, vu qu'ils confèrent un aspect négatif à la

conception. Ils accompagneront toutefois J+S tout ou long de son développement, et il faudra s'arrêter de temps en temps pour les examiner.

Les piliers de J+S

J+S n'est pas une association de jeunesse étatique indépendante. A travers J+S, la Confédération et les cantons soutiennent le travail des fédérations sportives, des organisations de jeunesse, des groupements libres et des écoles. Ce sont essentiellement les moniteurs reconnus par J+S qui font vivre le mouvement. Seule leur activité permet aux jeunes de participer au programme de J+S.

J+S est un programme d'encouragement destiné à toutes les organisations qui offrent aux jeunes la possibilité d'une activité sportive conforme à l'«esprit J+S».
(1.3)

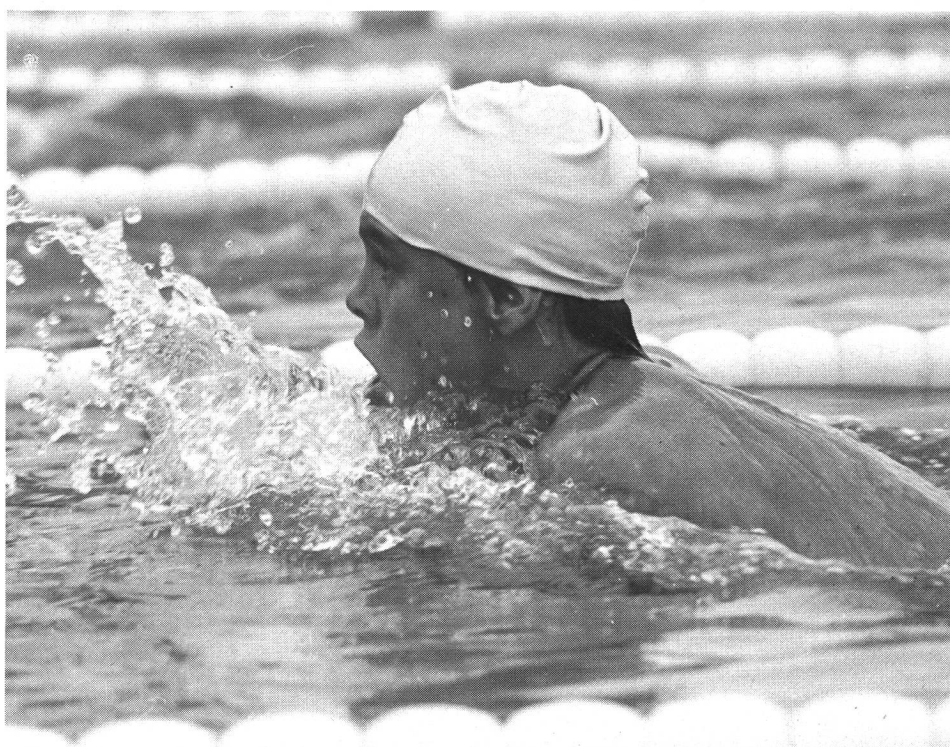
Ce chapitre est très important pour comprendre l'ensemble de la conception.

Il est toujours à prendre en considération lorsqu'il est question de moniteurs J+S. De par leur activité, les moniteurs de sociétés sportives, d'organisations de jeunesse ou d'écoles portent dans leur bagage des conceptions personnelles, des normes et des objectifs. Une fois devenus moniteurs J+S, il importe qu'ils puissent continuer à travailler dans ces institutions. Le but de J+S n'est pas de faire «bande à part», mais plutôt d'encourager la coopération, d'engager la conscience et de faciliter le développement.

Un principe de la formation des moniteurs reprend ce thème.

Dans le cadre de chaque branche sportive, la formation est fondée sur le champ d'intérêt et sur l'expérience des moniteurs. (3.4)

On se demande souvent dans quelle mesure les fédérations peuvent influencer les cours de branche sportive et les cours de moniteurs J+S. Cette question est sans importance lorsqu'il s'agit de disciplines orientées essentiellement sur la performance telle que l'athlétisme. Par contre, il est difficile d'imaginer l'énorme influence qu'exerce une fédération sur la structure de J+S si elle domine un sport comme par exemple le football. Mais les conflits surgissent notamment dans les branches telles



que les excursions et sports de plein air, la gymnastique et danse et la condition physique, voire le ski, où les opinions divergent énormément lorsqu'il s'agit de fixer ce qui est «bon» dans telle ou telle discipline, surtout de déterminer la méthodologie appropriée.

Dans ce contexte, J+S joue le rôle important de permettre le dialogue, de développer des points communs et de laisser, grâce à une grande tolérance, un maximum de liberté d'action aux différents groupes d'intérêts. Une tâche typiquement suisse pour les membres des commissions de branche sportive qui sont composées également de représentants des fédérations, pour les chefs des cours organisés ensemble par l'Ecole de sport et une fédération, ainsi que pour les conseillers de cours de branche sportive.

Un argument favorable est le fait que les fédérations peuvent intégrer la formation de moniteurs J+S dans leurs programmes d'enseignement, ce qui permet de combiner judicieusement les structures de J+S avec les besoins de la fédération.

Le sport dans les loisirs

J+S est orienté vers l'activité sportive de loisir. Les structures à créer ne sont donc pas les mêmes que pour le sport scolaire obligatoire. (2.2)

Cette brève phrase exprime tout un processus d'assimilation de cette phase de développement. Parmi les dirigeants de J+S à l'Ecole de sport et les responsables de la formation des moniteurs, nous trouvons beaucoup de maîtres d'éducation physique qui ont reçu leur formation dans une université, c'est-à-dire en vue de l'éducation physique obligatoire. Ainsi, beaucoup de choses qui sont logiques dans le secteur scolaire ont été reprises dans J+S – qui est une organisation de loisir – notamment dans les domaines de la planification de l'enseignement, du comportement des enseignants et de la méthodologie.

Le nouveau manuel de théorie pour l'éducation physique à l'école montre encore plus clairement, grâce à la systématique approfondie, qu'une organisation basée sur la participation volontaire des moniteurs et des adolescents doit tenir compte de ce principe.

A l'école, les élèves doivent être familiarisés avec le large éventail des aspects du sport. Il faut les amener à exercer une activité sportive qu'ils ne choisiraient pas s'ils étaient libres de décider. Le maître doit traiter des thèmes qui ne lui conviennent pas spécialement. Mais l'enseignant a notamment besoin de bases scientifiques pour exercer sa profession toute une vie.

Dans J+S, la participation volontaire et l'activité de loisir ne signifient pas qu'on peut faire toujours ce que l'on veut. Au contraire, les moniteurs et les participants doivent faire preuve d'une capacité d'adaptation relativement élevée. Le fait déterminant est que le caractère facultatif de J+S confère aux moniteurs et aux participants une impulsion qui les pousse à poursuivre leur chemin.

Les responsables des structures, les experts et les moniteurs doivent constamment se demander quelles sont les expériences vécues qui incitent les moniteurs à organiser un cours et les jeunes à y participer.

Prenons un exemple: un moniteur veut jouer au volleyball avec des adolescents, il veut les enthousiasmer pour ce sport. Quelques-uns apprennent ce jeu, jouent dans l'équipe et voudraient participer à un tournoi.

Pour la structure J+S, cela signifie:

- simplifier les exigences posées au moniteur dans les domaines de la formation, de la planification des travaux et de la conception de l'enseignement ainsi que les adapter à son activité de loisir, si on ne veut pas que la structure détruise tout esprit d'initiative;
- choisir un programme et des matières qui permettent aux adolescents de vivre intensément une expérience, afin qu'ils s'engagent davantage dans le sport qu'ils ont choisi.

A l'école, il y a l'obligation d'enseigner une matière tandis que dans J+S, l'élément principal est le «sport» choisi comme activité de loisir.

La structure de J+S 1981 tient compte de cette différence:

- dans la formation des moniteurs, en axant la méthodologie davantage sur la pratique (voir le chapitre des objectifs de la formation et des méthodes d'enseignement, p. 238)
- dans la conception des cours de branche sportive, en abolissant le caractère obligatoire des tests et examens pour favoriser la planification qui prévoit pour chaque groupe «des buts et des idées directrices» (voir le numéro 6/80 de cette revue).

L'activité sportive exercée dans le cadre de J+S

Le précédent chapitre montre bien que J+S fixera dorénavant dans ces programmes moins une ligne (préparation à l'examen de branche sportive des degrés 1/2/3), mais plutôt un large éventail décrit dans les manuels du moniteur

par différents modes d'animation, de formation, de tests, de compétitions et autres formes d'application.

Le but (l'examen de branche sportive) n'est plus fixé. Cela signifie que chaque groupe définit lui-même ses objectifs et choisit les moyens d'y parvenir (idées directrices du programme).

Le problème qui se pose maintenant est de délimiter cet éventail et de définir le terme «sport» tel qu'il est employé dans J+S.



Il a donc fallu décrire le terme «sport» dans la conception J+S. En voici une version abrégée, vu qu'il faut renoncer à la discussion philosophique:

- le sport est une activité ludique...
- le sport permet des comportements humains fondamentaux...
- le sport implique le mouvement. L'intensité de l'effort physique peut fortement varier, mais elle est un aspect essentiel de l'engagement global...
- dans un certain sens, le sport est toujours une activité sérieuse...(2.4)

Ce qui compte finalement se sont les critères auxquels doivent répondre les activités sportives dans J+S. Elles doivent:

- être «sérieuses», c'est-à-dire exercées par des moniteurs et des participants engagés
- avoir un effet positif sur la santé
- ne pas exposer les participants à des risques exagérés
- respecter les limites du droit public et le sens moral de toutes les personnes concernées
- se traduire par des dépenses matérielles modérées et une mise à contribution raisonnable de l'environnement
- reposer sur un engagement volontaire, donc permettre à chaque participant d'estimer ce qui l'attend s'il se décide à collaborer à une manifestation J+S. (2.5)

Le sport de masse

J+S s'emploie à amener un maximum de jeunes à faire du sport, peu importe à quel niveau de performance. Ce qui est décisif, c'est un engagement au plan de l'expérience vécue, engagement susceptible de déboucher sur une activité sportive suffisamment intensive et de longue durée.

J+S entend contribuer au développement du sport de masse. (2.3)

Cet alinéa contient une discussion quantitative et qualitative. L'explication se trouve dans les bases légales:

L'article premier de la loi fédérale concernée stipule:

«La présente loi vise à encourager la gymnastique et les sports dans l'intérêt du développement de la jeunesse, de la santé publique et des aptitudes physiques.»

Quant à l'article consacré à J+S, il précise:

«Le mouvement Jeunesse + Sport a pour but de parfaire l'entraînement sportif des jeunes de la quatorzième à la vingtième année révolue, ainsi que de les amener à vivre sainement.» (1.1)

Cette mission fixée dans la loi, avec la santé comme aspect prédominant, sous-entend également la tâche d'amener le plus grand nombre possible de jeunes à la pratique du sport, car chaque adolescent qui n'est pas touché, se soustrait à l'effet bénéfique désiré.

Si la santé est le but, l'activité sportive ne peut être exercée n'importe comment; elle doit être assez intensive pour être salutaire. S'il est également question d'amener les jeunes à vivre sainement, il faut interpréter ce passage comme mission de s'engager pour obtenir des effets durables.

J+S entend amener le plus grand nombre possible de jeunes à la pratique du sport, leur donner, à cet effet, la formation nécessaire, et éveiller en eux une motivation durable. (1.1)

Dans les discussions au sujet du développement de J+S, on a fréquemment entendu parler de la situation financière délicate de la Confédération et la vulgarisation du sport a été mise en question. Il est donc d'autant plus réjouissant de constater, dans cette période caractérisée par différentes compressions budgétaires, que la Confédération a confirmé la nécessité de

mettre à disposition les moyens nécessaires pour augmenter la participation à J+S, conformément à la loi. Le résultat a été l'octroi d'un crédit correspondant en 1979. (Pour l'instant toutefois, la Confédération ne peut augmenter ses dépenses pour améliorer ses prestations.) Malgré cette situation concrète, certains arguments ont tout de même déclenché des discussions.

Le mot «animation» est entré dans les programmes de J+S. Le but est d'inciter les non sportifs à faire du sport en général ou à pratiquer une discipline. A cet effet, il faut disposer de formes et de thèmes d'enseignement appropriés. En abaissant la durée minimale des cours, permettant ainsi d'organiser des «cours promotionnels», on a réussi à combler cette lacune dans la structure de J+S.

Les idées exprimées dans ce chapitre montrent toutefois que le but principal est d'inciter les jeunes à exercer une activité sportive et de les amener à faire régulièrement du sport la vie durant, même si les effets bénéfiques à court terme sont également les bienvenus. Il ne s'agit pas de vendre le sport à tout prix. Le prix à payer est la disposition à fournir un effort et manifester un intérêt et un engagement qui dépassent le plaisir momentané.

Dans cette discussion, une place toute particulière revient aux camps, notamment à la branche excursions et plein air. Dans un camp, l'activité sportive peut remplir différentes fonctions. Elle peut être la partie principale (camp d'entraînement), le moyen employé pour atteindre un autre but (camp religieux), une activité complémentaire (stage), un thème parmi d'autres (organisations de jeunesse) ou un phénomène conjoint, et, dans le pire des cas, le moyen utilisé uniquement pour obtenir du matériel. Dans ce cas, les objectifs de J+S seraient totalement méconnus.



Par leur forme concentrée, les camps peuvent permettre aux participants de vivre d'excellentes expériences sportives qui devraient tout du moins influencer leur attitude envers le sport. Si c'est le cas, on peut dire que l'objectif fondamental a été atteint, même s'il s'agit d'un camp.

En déclarant que l'intérêt et l'engagement sont plus importants que la performance, on entre en conflit avec les fédérations dont l'activité est orientée essentiellement sur la performance. Il n'y a par exemple pas assez de patinoires pour donner à chaque enthousiaste du hockey sur glace la possibilité de pratiquer ce sport. Vu qu'une «sélection» s'impose, il est logique que le club choisisse les meilleurs éléments. Comme il est précisé précédemment, J+S doit accepter l'objectif de ce club. La déclaration, qui est l'objet de la discussion, n'est donc pas une proposition, mais le point de vue de J+S qui devient important lorsqu'il s'agit de sports qui peuvent encore être vulgarisés. Pour J+S, le moniteur qui peut enthousiasmer un groupe de jeunes pour l'entraînement de la condition physique est tout aussi précieux que l'entraîneur d'une équipe de juniors hautement qualifiée. Considérant les mesures d'économie de la Confédération, une autre idée a vu le jour, précisant que J+S ne devrait développer plus que les choses nouvelles (régions sous-développées, sports peu pratiqués etc.) au lieu d'encourager ce qui est déjà établi. Une telle idée serait totalement contraire à la mission de J+S dont le but principal est de consolider ce qui a été atteint, de l'améliorer et de le développer. Ce n'est que par la suite que l'on pourra s'aventurer dans des domaines peu connus.

Au sujet du sport d'élite:

La structure de J+S est axée en premier lieu sur le sport de masse. Cela ne doit toutefois pas empêcher le sport d'élite de participer à ce mouvement. (2.3)

Ainsi, il est dit clairement que les jeunes sportifs d'élite peuvent également profiter de J+S. Ce mouvement n'est pas contraire au sport de haute performance, mais il ne voit aucune raison de l'encourager spécialement.

Pour éviter des malentendus, précisons toutefois que la performance et la compétition sont déjà la raison d'être de nombreuses branches sportives J+S.

Ces prochaines années, le développement de J+S pourra se traduire, dans le meilleur des cas, par une stagnation du nombre des participants. Une stagnation signifierait une hausse, vu que le nombre de jeunes en âge J+S diminuera de 2 à 4 pour cent par année à partir de 1981.

En rapport avec ces statistiques, permettez-moi de préciser brièvement ce que J + S veut dans le monde du sport:

J + S est chargé d'employer les moyens mis à sa disposition pour encourager le sport en Suisse. Il s'agit donc d'un instrument et non pas d'une fin en soi. Cette attitude fondamentale est déterminante pour prendre diverses décisions et pour juger les prestations de J + S.

J+S aspire à se présenter sous forme d'une aide sympathique en faveur du développement du sport. (1.6)

Le rôle du sport dans l'éducation

Sur quoi faut-il poser l'accent? Sur le sport, sur l'éducation ou sur l'adolescent? Quel est le but: le sport ou l'homme? Ce sont des questions qui ont été posées dans chaque discussions.

Les organisations de jeunesse, notamment, exigeaient de placer la jeunesse au centre, de laisser les «techniciens» s'occuper davantage des questions d'éducation et d'améliorer la formation pédagogique des moniteurs.

Les écoles, elles, disaient que l'éducation à la vie est finalement le point décisif et que le sport pouvait rendre de grands services pour atteindre ce but. On parle par conséquent d'éducation par le sport.

Beaucoup de moniteurs sont sans défense et mal à l'aise à l'égard de telles exigences. Ils ont peur de se trouver complètement dépayés.

Il a été difficile d'intégrer dans le programme de travail des cours de formation de moniteurs, des thèmes expérimentaux tels que «la jeunesse et ses problèmes» ou «l'éducation sportive ou l'éducation par le sport».

De quel problème s'agit-il réellement? Je vais essayer de donner une brève réponse et de l'analyser:

Dans J + S, on dispense une éducation sportive, en partie consciente mais en grande partie inconsciente, dans le but de «former» des sportifs.

Une telle éducation entraîne des modifications du comportement: la personnalité de l'adolescent est influencée, modifiée et marquée selon l'importance que le sport revêt dans la vie de la jeune personne.

Le résultat est une éducation par le sport, un résultat certes digne d'être relevé, mais pas le plus important.

Derrière toutes ses idées se cache une conviction que je dois vous exposer:

Je crois que les règles du sport, les exigences qu'il nous pose, la manière dont il est exercé par

les débutants comme par les chevronnés ont une influence positive sur le développement de la personnalité qui dépasse le cadre du sport.

J + S doit permettre aux jeunes de faire des expériences qui exercent une influence bénéfique sur le développement de leur personnalité. (2.11)

Voilà le résultat qui devrait être atteint. Mais quelle est la tâche du moniteur J + S?

L'éducation sportive:

Tous les jeunes devraient prendre l'habitude d'une judicieuse activité sportive.

Cette démarche présuppose un véritable processus pédagogique aboutissant au sport. Seules des expériences intenses et positives vécues dans ce domaine sont efficaces à long terme. (2.10)

Peut-on vraiment parler d'éducation dans une organisation formée en majorité par des moniteurs amateurs? Ne faudrait-il pas disposer d'enseignants diplômés?

Or, nous parlons également des importantes tâches d'éducation qui incombent aux parents. Celui qui a des enfants devient éducateur, qu'il le veuille ou non. Par analogie, les moniteurs J + S sont aussi des «éducateurs» par la force des choses, parce qu'ils font du sport avec des adolescents et parce qu'ils assument certaines responsabilités à leur place.

Il est toutefois important de ne pas se baser sur une pédagogie scientifique qu'un moniteur amateur ne peut maîtriser, mais sur ce que le moniteur connaît, sur ses expériences qu'il veut communiquer aux adolescents.

L'intention primordiale est donc l'éducation sportive, plus précisément l'éducation en vue de devenir un sportif. Le but de la conception et de la formation dans J + S est de rendre le moniteur conscient de ce qu'il sait faire, de ce que signifie «être un sportif».

Il s'agit de faire vivre aux jeunes les disciplines sportives dans leur plénitude: formation, test et application. (2.10)

Celui qui enseigne à des débutants découvrira quelles hautes aptitudes il faut posséder pour former un «sportif», voire un champion dans la discipline concernée.



J+S vise à rendre les jeunes capables d'exercer des activités sportives,

- en développant leurs capacités techniques
- en développant leurs capacités physiques
- en améliorant leur comportement, dans le sens, surtout, de l'esprit de coopération et de fair-play dans la confrontation. (2.10)

L'enseignement comprend essentiellement la tactique, les capacités techniques, les notions théoriques, la condition physique etc. Nos manuels du moniteur renseignent sur ces thèmes qui constituent une grande partie du programme des cours de formation de moniteurs. Sans cette formation, il est impossible de faire du sport, même pas au niveau des débutants. A côté de ces aspects concrets, il y a d'autres capacités qui sont tout aussi importantes dans le cadre de l'éducation sportive, mais dont on parle moins souvent.

Voci un exemple :

Un jeune homme qui fait de l'athlétisme apprend à se connaître, à connaître son corps, ses capacités, ses humeurs, les liens entre le physique et le psychique. Et grâce à ses connaissances, il se familiarise tout naturellement avec les éléments tels que la tension, la concentration, l'épuisement, la décontraction, la récupération, l'espoir, la lutte, la joie et la déception. Il ne s'agit pas d'un apprentissage abstrait, car il vit ces situations lorsqu'il lance le poids, lorsqu'il court ou saute. S'il vit ses expériences, c'est parce qu'il le veut, parce qu'elles font partie intégrante de l'athlétisme.

On ne peut toutefois généraliser. Les uns surmontent mieux une déception que d'autres; une situation tendue paralyse l'un tandis qu'elle pousse l'autre à des exploits, l'un sent chaque mouvement de son corps, l'autre le «maltraite». Dans cette situation, le moniteur devient un personnage important, car il a fait personnellement des expériences. Maintenant, il est plus posé et peut donc guider et conseiller les jeunes. Il peut le faire plus ou moins bien; tout dépend de son expérience de la vie et du contact qu'il a avec l'adolescent.

Dans ce cas, il s'agit d'éducation dans le domaine du sport. Il est hors de doute que la personnalité de l'adolescent est également touchée. Mais s'agit-il également d'une éducation sportive?

Le sport a aussi un rôle éducatif à jouer dans la vie. Il permet d'acquérir et de consolider différents comportements. La question de savoir si le fair-play, par exemple, peut être transféré dans le domaine de la vie quotidienne, dépend de nombreux facteurs. (2.11)



Les spécialistes ne sont pas encore d'accord sur ce point.

Il est intéressant d'examiner les valeurs éducatives de chaque discipline sportive, mais il faut rester réaliste et tenir compte de situations concrètes. Dans les sports d'équipe, par exemple, ce sont les éléments «coopération» et «rivalité» qui prédominent tandis que dans les sports de plein air il s'agit avant tout d'une confrontation avec la nature.

A mon avis, ces réflexions se prêteraient bien dans les cours de formation de moniteurs pour rendre les participants conscients du rôle que peut jouer le sport dans l'éducation.

Les rapports entre le moniteur et les adolescents

La participation volontaire et le statut de moniteur amateur sont des arguments très importants dans la discussion de ce thème. Dans le domaine des rapports, comme dans celui du contenu de l'éducation, le moniteur J+S doit se baser essentiellement sur ses propres expériences et sur ses dons naturels de communiquer avec les jeunes. Le principe de la participation volontaire garantit, tout du moins, que des rapports difficiles ne durent pas trop longtemps.

Il est impossible de modifier radicalement le «style de conduite» d'un moniteur dans un cours ou plus précisément de leur apprendre à trouver le juste «ton» dans chaque situation qui se présente. Dans la conception, on trouve toutefois le chemin indiqué pour obtenir ce résultat.

Le niveau le plus élevé de l'éducation sportive est l'éducation à l'autonomie :

J+S se propose d'aider les jeunes à devenir des sportifs autonomes, disposés à s'engager dans une activité sportive et en faveur de leur groupement et de leur société.

A cet effet, nous cherchons :

- à leur permettre d'intervenir dans la conception des programmes
- à les faire participer le plus possible à la planification et au déroulement des activités sportives
- à leur confier des coresponsabilités toujours plus grandes en matière de formation et d'application. (2.10)

Cet alinéa a toujours été très contesté. Les uns sont de l'avis que cet objectif est logique et

d'autres prétendent qu'il est impossible de l'atteindre car les jeunes ne veulent pas cette autonomie. Il importe toutefois de baser la discussion sur des situations concrètes.

Prenons l'exemple du ski pour expliquer ce que je veux dire :

La forme d'application la plus employée dans le ski allround est la descente en petits groupes. Les adolescents doivent donc apprendre à choisir leur trace et à concevoir leur descente avec fantaisie tout en respectant les mesures de sécurité et en tenant dûment compte de la situation. Des exigences certes trop élevées pour des débutants. Néanmoins, si un skieur avec une assez bonne technique n'apprend pas petit à petit à assumer ses responsabilités et à acquérir une certaine sécurité, il risque de créer une situation dangereuse pour lui-même et pour les autres ou de s'ennuyer s'il se trouve tout à coup sans conduite.



Dans le sport, il est logique et possible d'acquérir la technique et d'apprendre en même temps à l'appliquer correctement.

Mais le moniteur doit être disposé à « descendre de son trône » auquel il a accédé grâce à ces connaissances théoriques et techniques.

Mais comment faut-il définir l'éducation à l'autonomie dans les jeux d'équipe où tout le

monde doit jouer ensemble, dans l'entraînement de la condition physique avec son programme si varié et dans la natation où les participants sont à la merci du chronomètre que l'entraîneur tient dans sa main ?

Notre « éducation » générale à la consommation se fait également sentir dans le sport et les moyens de la combattre varient d'une discipline à l'autre.

Cette même diversité, due à la personnalité du moniteur et aux traditions dans les différentes branches sportives, se manifeste lorsque les jeunes peuvent participer à la conception des programmes :

Il importe que les moniteurs soient en mesure de découvrir les besoins, latents ou non, des jeunes, et de les prendre en considération dans la conception des programmes.

Pour devenir des sportifs autonomes, les jeunes doivent, en outre, avoir l'occasion de participer sciemment à la conception des activités sportives. (2.12)

Le terme de « la participation aux décisions », qui ne peut nier son affinité avec la politique, a disparu à la suite des discussions.

Si l'on discute de l'éducation à l'autonomie, il ne faut jamais oublier que le moniteur assume, comme conseiller, une tâche très importante sans laquelle il est impossible de mettre sur pied un cours de branche sportive :

Les moniteurs J+S ont pour tâches essentielles :

- de créer, au niveau du matériel et du personnel, les conditions nécessaires à la pratique du sport
- de se soucier du bien-être physique et psychique ainsi que de la sécurité de chacun et du groupe
- d'aider à faire, du sport, une partie intégrante de la vie quotidienne. (2.9)

Objectifs de la formation et méthodes d'enseignement

La formation des moniteurs J+S doit être axée sur l'aspect pratique de leur activité avec les jeunes. (3.5)

Dans le chapitre « Sport dans les loisirs », nous avons déjà précisé que la formation des moniteurs J+S doit être conçue en fonction de leur plaisir de faire du sport et de leur intérêt de travailler avec de jeunes sportifs.

Le but de nos cours, d'une durée extrêmement brève, n'est pas une formation accélérée de maître de sport. Le moniteur doit pouvoir se fier à ses expériences et apprendre à les communiquer de façon appropriée à ses élèves.



Afin de pouvoir exercer une activité au sein de J+S, tout moniteur doit remplir certaines exigences :

- avoir de l'expérience, ainsi que des capacités et des connaissances suffisantes dans sa branche sportive
- posséder des qualités personnelles lui permettant de guider des jeunes et de diriger une équipe de moniteurs dans des cours d'une certaine envergure
- être apte à enseigner le sport.

La formation, d'une durée nécessairement brève, sert avant tout à acquérir des connaissances diverses, tandis que les capacités techniques et une certaine maturité constituent des éléments de base qui doivent être présents dès le début. (3.3)

Il est précisé ainsi que la sélection des moniteurs est un élément très important, mais aussi très délicat :

J+S recherche l'élargissement du sport de masse, d'où la nécessité de trouver beaucoup de bons moniteurs. Dans chaque branche, il faut constamment veiller à garder la bonne mesure en matière de conditions d'admission et de qualification. (3.3)

Dans J+S également, il y a différents secteurs qu'il faut encore développer :

- De nouvelles branches sportives doivent être introduites
- De nouvelles orientations prennent forme
- D'autres fédérations veulent participer à J+S
- Des régions encore mal intégrées dans J+S ou dans lesquelles de nouvelles disciplines prennent racine, commencent à se faire entendre.

Afin d'amorcer un tel développement, il faut donner la possibilité de suivre les cours de formation de moniteurs, ce qui crée de grandes difficultés en rapport avec les conditions d'admission, vu qu'elles sont fixées dans la plupart des cas en partant d'une situation optimale.

Les objectifs de la formation sont résumés de la façon suivante dans la conception J + S :

La formation des moniteurs a pour but :

- de leur permettre d'améliorer leurs capacités personnelles
- de leur apprendre à enseigner les modes de formation et d'application de la branche sportive de manière judicieuse sur le plan méthodologique et en respectant l'esprit des jeunes
- de les initier aux bases des principes d'entraînement, aux autres matières théoriques et aux problèmes de sécurité inhérents à leurs branches sportives respectives
- de les faire réfléchir à leur mode de collaboration avec les jeunes
- de leur apprendre à planifier et à organiser correctement des cours de branche sportive J + S. (3.4)

Répétons encore une fois la phrase qui est d'une grande importance pour la formation de moniteurs amateurs :

Dans le cadre de chaque branche sportive, la formation est fondée sur le champ d'intérêt et sur l'expérience des moniteurs. (3.4)

La réalisation de cette exigence dans la formation de moniteurs dépend des enseignants à disposition. Il s'agit là d'un des problèmes les plus difficiles à résoudre.

Les enseignants dans les cours de moniteurs sont également des amateurs avec leurs propres expériences et intérêts. Il ont donc tendance à faire valoir leur point de vue personnel dans la formation des moniteurs. Ce fait, fort compréhensible, peut toutefois porter à de graves conflits d'intérêts.

Dans beaucoup de branches sportives, les candidats à la formation supérieure de moniteurs et d'experts (formateurs) sont sélectionnés en fonction de leurs capacités techniques. Par conséquent, l'équipe des enseignants est composée en grande partie d'entraîneurs qui enseignent au plus haut niveau dans leur discipline. Il va de soi qu'ils veulent communiquer aux participants leurs amples connaissances et expériences. Les conflits interviennent lorsque ces entraîneurs hautement qualifiés doivent former des moniteurs 1, car ces candidats, bien qu'enthousiastes, possèdent généralement des qualifications très modestes. En outre, ils devront, par la suite, travailler avec des débutants et enseigner souvent dans des conditions défavorables.

La solution idéale serait de disposer de moniteurs qui sont intéressés à enseigner à tous les degrés et qui possèdent les expériences néces-

saires ainsi que d'excellentes capacités techniques et méthodologiques. Mais de tels formateurs sont malheureusement rares.

Les conflits peuvent également être d'ordre idéologique lorsque le moniteur (formateur) et le candidat ne viennent pas du même «milieu», par extension lorsque plusieurs fédérations s'intéressent à un sport, mais pour des motifs différents.

Ces problèmes possèdent aussi un arrière-plan très délicat :

Dans la plupart des cas, les formateurs sont également des personnes hautement qualifiées dans leur profession principale, ce qui explique la pénurie constante de moniteurs.

Dans le «commentaire au sujet de la conception», le point de vue sur cette question fort compliquée est exprimé en une seule phrase :

Le développement de J + S dépend, dans une large mesure, de la formation des enseignants de moniteurs. C'est pourquoi nous réservons cette tâche aux moniteurs J + S expérimentés et qualifiés. (3.6)

La formation des enseignants de moniteurs est devenue le thème principal dans la nouvelle structure de la formation des moniteurs J + S. Vu que les conditions varient fortement d'un sport à l'autre, il faudra trouver la meilleure solution possible séparément pour chaque branche sportive.



J + S dispose encore d'un autre instrument qu'il emploie dans la formation de moniteurs et qui est très important dans une organisation de moniteurs amateurs:

Les capacités des moniteurs ne peuvent être améliorées que partiellement dans le cadre des cours de formation. Une mesure supplémentaire importante a donc été prévue: conseiller les moniteurs dans leur activité pratique.

Cet encadrement doit assurer au moniteur une formation continue directement adaptée à ses conditions particulières de travail.

Les conseillers reçoivent une formation spéciale pour remplir cette tâche. (3.8)

Pour conclure ce chapitre, laissez-moi citer cette phrase qui montre bien la grande importance attribuée au thème des moniteurs J + S.

Le dynamisme de J + S dépend de l'esprit d'initiative et des qualités de ses moniteurs. (3.)

Utilisation de la conception

Le commentaire au sujet de la conception J + S commence par les phrases suivantes:

Le présent texte contient certains fondements, analyses et objectifs de J + S. Il constitue avant tout une base de travail pour les dirigeants responsables de ce mouvement, peut être utilisé comme moyen de documentation dans la formation des moniteurs et servir, le cas échéant, à l'information du public.

Son emploi par les dirigeants de J + S

J'ai dit précédemment que cette conception a déjà rempli une importante fonction: les discussions au sujet des différents projets ont fortement influencé la phase de développement qui va commencer et ont préparé sa réalisation. Etant donné que les nouvelles structures sont plus larges et plus flexibles, il ne faudra jamais perdre de vue les objectifs fondamentaux. Les procédures de consultation ont montré que cette conception ne risque guère de devenir une « bible ». Mais pour qu'elle reste vivante, il faudrait que les discussions continuent, garantissant un développement continu.

Son emploi dans la formation de moniteurs

La première démarche consiste à faire connaître la conception J + S sous sa forme actuelle.

Les experts, formateurs et conseillers notamment doivent se familiariser avec cette importante base de travail et apprendre à l'utiliser. La conception sera d'ailleurs un thème obligatoire dans les cours centraux à partir de cet automne. Il ne s'agira pas de traiter la conception en général, mais d'en tirer les extraits adaptés à la situation et à la branche sportive pour déclencher des discussions.

Ce n'est que lorsqu'on réussira à transformer les déclarations en points d'interrogation ou à les utiliser comme provocation, que ces principes trouveront leur place dans la formation de moniteurs comme matériel didactique. L'Ecole de sport a déjà fait ses premières expériences positives et négatives dans ce domaine.

Son emploi en dehors de J + S

Lors des discussions sur les dernières retouches, les opinions divergeaient quant à l'importance de la conception pour l'opinion publique. Il est clair qu'un nouveau document de ce genre ne passera pas inaperçu et sera discuté. Toutefois pour les « externes », par exemple les hommes politiques et les membres de l'administration fédérale ou cantonale, un document de douze pages est trop volumineux.

On a finalement trouvé le compromis suivant: la conception sera diffusée sous la forme abrégée

constituée par l'énumération des cinq principes, tandis que le commentaire servira, comme prévu initialement, de base de travail à l'intérieur de J + S.

Quant aux réactions de la presse, nous les connaissons bientôt vu que la conception est également publiée ce mois.

Autres possibilités d'emploi

Les principes de la conception ont déjà trouvé leur place sur des documents avant leur publication officielle: ils complètent le guide administratif de 1981, le service cantonal J + S du canton des Grisons les a employés dans un petit livret de slogans et comme sujet de timbres qu'il appose sur des documents ou enveloppes. Employés de cette façon, ils permettent de faire connaître la conception, ou tout du moins la version abrégée, à un large public.

Conclusions

Les présentes réflexions au sujet de la conception J + S représentent, par la force des choses, un ouvrage incomplet.

J'espère que ces chapitres extraits du contexte global sont malgré tout intéressants et qu'ils inciteront à lire et à discuter le texte intégral de la conception J + S.

